

Le secrétaire départemental FNEC-FP FO 53



Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

@ : fnecfpo53@gmail.com

*Copie à Monsieur le
directeur académique des
services de l'Education
Nationale*

à Madame la Préfète
Préfète de la Mayenne
Hotel de Préfecture
46, rue Mazagran 53000 Laval

Laval, le 25 mai 2026

Objet : Alerte sur les conditions de travail et d'accueil dans les établissements scolaires et administratifs

Madame la Préfète,

Météo France annonce des températures pouvant atteindre 36°C dans notre département qui doit être placée en vigilance orange canicule dès demain.

Dans ces conditions, les températures au sein des établissements scolaires et administratifs non climatisés vont continuer à fortement augmenter, exposant personnels et usagers à des risques sérieux pour leur santé et leur sécurité.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des personnels vulnérables, notamment les femmes enceintes et les agents souffrant de pathologies chroniques, davantage exposés aux effets d'une chaleur intense, même si nous avons pu obtenir quelques garanties pour un placement en autorisation spécifique d'absence avec traitement pour ces personnels. L'an passé déjà, plusieurs enseignants avaient été victimes de malaises dans des salles de classe surchauffées.

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur prévoit explicitement, dans sa section 3, que lorsque les mesures de prévention mises en œuvre demeurent insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité doit être décidé.

Or, dans de nombreux établissements scolaires et administratifs, les mesures prises restent manifestement insuffisantes. Lorsque des ventilateurs ont été mis à disposition, ce qui est loin d'être systématique, ceux-ci ne permettent bien souvent pas de rendre supportables des locaux fortement surchauffés.

L'an dernier, des enseignants et AESH nous avaient également signalé plusieurs malaises d'élèves : nausées, saignements de nez, maux de tête. Dans plusieurs établissements, les conditions de chaleur extrême avaient fait craindre des situations dramatiques.

Afin de garantir effectivement la santé et la sécurité des personnels comme des élèves, nous demandons la fermeture, a minima l'après-midi, des établissements scolaires et administratifs ne disposant pas de système de climatisation adapté.

Les épisodes caniculaires se multiplient et il faut constater que l'Éducation nationale n'a toujours pas pris la pleine mesure de cette situation. En dehors d'un groupe de travail organisé à la DSDEN 53 au mois de mars dernier, essentiellement consacré au rappel des recommandations élémentaires du ministère (hydratation, limitation de l'exposition au soleil, etc.), les personnels demeurent une nouvelle fois livrés à eux-mêmes dans des établissements parfois devenus impropres à l'accueil du public.

Nous espérons que l'État, employeur des enseignants et des AESH, prendra enfin les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers du service public, conformément aux obligations qui lui incombent au titre du Code du travail et du décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 applicable aux administrations et aux agents publics.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Stève Gaudin, secrétaire départemental

FNEC FP 53
FO

Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

@ : fnecfpo53@gmail.com

*Copie à Monsieur le
directeur académique des
services de l'Éducation
Nationale*

